

CAMPUS FRANCE

SOINS INFIRMIERS

Maillon essentiel de la chaîne de santé, l'infirmier dispense les soins prescrits par les médecins, et participe à l'élaboration d'un diagnostic puis à la définition du protocole de soins qu'ils dispensent aux patients (prise de la tension et de la température, évaluation de la douleur, réalisation et renouvellement des pansements, des prélèvements sanguins et des injections, vérification du fonctionnement d'appareils médicaux, préparation et distribution des médicaments, préparation au bloc opératoire...).

Les infirmiers surveillent l'état clinique des malades et transmettent aux médecins les informations qu'ils ont relevées. Ils maintiennent aussi le lien entre le malade et le milieu hospitalier, dialoguent avec les familles, et peuvent proposer un accompagnement psychologique.

Ils assurent également des tâches administratives et de suivi des dossiers médicaux, ainsi que la surveillance des équipements et de la gestion des stocks de médicaments. Lorsqu'ils travaillent en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire (anesthésistes, chirurgiens, kinésithérapeutes, médecins), les infirmiers peuvent également encadrer des aides-soignants.

La formation d'infirmier est validée par un Diplôme d'État (DE) qui se prépare dans un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). La formation s'inscrit dans le cadre du système européen Licence-Master-Doctorat (LMD) et confère ainsi le grade de Licence au Diplôme d'État de soins infirmiers reconnu dans toute l'Union Européenne et permettant la poursuite d'études dans le domaine de la santé.

INTERNATIONAL

L'un des avantages offert par le DE de soins infirmiers est une très grande flexibilité professionnelle et une mobilité facilitée dans toute la France, régions et départements d'Outre-mer inclus.

Outre la grande mobilité qu'il permet en France et dans les DOM-TOM, le DE de soins infirmiers est aussi reconnu dans l'Union Européenne et en Suisse.

Médecins sans frontières, la Croix-Rouge, Handicap International ou Médecins du monde font appel à des infirmiers sur tous les continents. ne sont que quelques-unes des nombreuses ONG et associations françaises qui

À NOTER :

Les titulaires d'un Diplôme d'État de Soins infirmiers hors Union Européenne (UE) ne peuvent exercer en tant qu'infirmier en France.

DOMAINES ASSOCIÉS

• Anesthésie-réanimation • Cancérologie • Chirurgie • Éthique • Gérontologie • Infectiologie • Médecine • Médico-social • Paramédical • Pédiatrie • Pharmacologie • Psychiatrie • Psychologie • Puériculture • Réanimation • Santé mentale • Santé publique

SOUS-DOMAINES

• Aide à la personne • Alimentation • Bébé • Bloc opératoire • Complexe de soins • Crèche • Démarche clinique • Diagnostic • Handicap • Halte-garderie • Hôpital • Hygiène • Infections nosocomiales • Infirmier laborantin • Maison de repos • Maternité • Médico-technique • Opération • Post-opératoire • Pré-opératoire • Projet de soins • Processus traumatiques • Prise en charge de la douleur • Protection maternelle et infantile • Qualité des soins • Radiologie • Réadaptation • Rééducation • Réinsertion • Santé scolaire • Soins de confort • Soins intensifs • Soins quotidiens • Soins d'urgence • Surveillance médicale • Traitement

EN CHIFFRES

- 600 000 infirmiers exercent en France (hôpital, écoles, libéral, entreprises)
- 350 Instituts de Formation en Soins infirmiers (IFSI)
- 414 375 lits installés en hospitalisation (2010)
- 21 939 pharmacies, 3 888 laboratoires (2012)
- 2 701 établissements publics et privés (2010)
- 33 Centres hospitaliers régionaux (2010)

Sources : INSEE - www.insee.fr

LIENS UTILES

- Association nationale des étudiants infirmiers : www.etudiantinfirmier.com
- Association nationale des puéricultrices, diplômées et des étudiantes (ANPDE) : www.anpde.asso.fr
- Centre national d'enseignement à distance (CNED), préparation à distance au concours d'accès aux IFSI : www.cned.fr
- Comité d'entente des formations infirmières et cadres (CEFIEC) : www.cefiec.fr
- Communauté infirmière française : www.infirmiere.com
- Conseil international des infirmières : www.icn.ch
- ENIC-NARIC France > Liste des professions > Infirmier : www.ciep.fr/enic-naricfr/prof_i.php
- Fédération hospitalière de France : www.hopital.fr
- Fédération nationale des infirmières : www.fni.fr
- Fiche métier du Ministère de la santé : www.santé.gouv.fr/infirmier,10821.html
- Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) : www.infirmiers.com > Concours IFSI > Liste des écoles
- Métiers de la santé : www.metiersdelasante.com
- Médecins et professionnels de la santé : www.stethonet.org
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé : www.sante.gouv.fr/metiers-de-la-sante
- Profession cadre de santé : www.cadredesante.com
- Réforme des étudiants de soins infirmiers - textes réglementaires www.sante.gouv.fr/la-reforme-des-etudes-en-soins-infirmiers.html
- Soins, étude et recherche en psychiatrie : www.serpsy.org

Mise à jour septembre 2014

CHOISIR SA FORMATION

www.campusfrance.org

> Trouvez votre formation > Programs taught in English > Courts séjours > Financez vos études

CAMPUS
FRANCE
campusfrance.org

SOINS INFIRMIERS

NIVEAU LICENCE

LE CONCOURS D'ACCÈS À UN IFSI

L'accès à un IFIS s'effectue sur concours avec un Baccalauréat ou un diplôme équivalent. Il est possible de passer plusieurs concours organisés par chaque IFSI, si les dates des épreuves sont différentes.

Chaque IFSI organise un concours propre, hormis quelques gros centres hospitaliers (en région parisienne par exemple) qui proposent des concours communs.

Les épreuves du concours d'accès à un IFSI comportent deux épreuves écrites d'admissibilité :

- Épreuve de culture générale relative à l'actualité sanitaire et sociale avec 3 questions sur un texte d'1 à 2 pages (2 heures).
- Tests d'aptitude (2 heures).

L'accès à l'épreuve d'admission est possible si la moyenne des 2 notes est supérieure ou égale à 20/40 et si le candidat n'a pas de note inférieure à 8/20. Pour l'épreuve orale d'admission, le candidat doit faire un court exposé sur un thème sanitaire ou social, suivi d'un échange avec le jury qui permet d'apprécier les aptitudes du candidat et son projet professionnel. Si la note est inférieure à 10/20, le candidat est éliminé.

L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES EN SOINS INFIRMIERS

Un fois admis dans un IFSI, la formation s'articule autour de **l'acquisition 10 compétences spécifiques** :

- Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- Concevoir et conduire un projet de soins
- Mettre en œuvre des thérapeutiques et des actes à visée diagnostique
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- Informer, former des professionnels et des personnes en formation

La durée de la formation est de trois années, découpées en six semestres de vingt semaines chacun, équivalant à 1800 h de cours théorique, au rythme de 35 h par semaine (cours et/ou stages), et de 2 100 h de stages cliniques. La présence est obligatoire lors des travaux dirigés et des stages.

LA RÉPARTITION DES ENSEIGNEMENTS ET DES STAGES

- Formation théorique : 2100 heures
- Formation clinique : 2100 heures

La formation comprend 4 types d'unités d'enseignement (UE) :

- Savoirs « contributifs » aux savoirs infirmiers (processus traumatiques, infectiologie hygiène, pharmacologie...).
- Savoirs infirmiers (démarche clinique, projet de soins...).
- Intégration et mobilisation des différents savoirs en situation (soins d'urgence, soins de confort...).
- Méthodologie et savoirs transversaux (TIC, anglais...).

Chaque étudiant effectue 6 stages pendant son cursus (1/semestre), qui correspondent à 60 semaines (2100 h).

Il existe 4 types de stages en soins :

personnes atteintes hospitalisées dans des établissements publics ou privés ; santé mentale et en psychiatrie ; soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation ; soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.

La rémunération varie de 90 à 150 euros/mois selon le niveau.

L'ÉVALUATION DE LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Le DE valide le cursus et la réussite d'un examen qui comprend deux épreuves :

la rédaction et la soutenance d'un travail de fin d'études ;

la mise en situation professionnelle au cours d'un stage effectué en 3e année.

Le contrôle des connaissances dépend des établissements : continu, examen terminal, ou combinaison des deux. Dans le cadre du système de crédits européens (ECTS), chaque Unité d'Enseignement (UE) correspond à un nombre défini de crédits : un semestre correspond à 30 crédits et une année de formation à 60 crédits. Les UE peuvent être capitalisées et compensées : les notes des différentes UE peuvent s'équilibrer selon leurs différents coefficients pendant tout un semestre. Certaines notes peuvent être éliminatoires, mais en cas d'échec il est possible de se présenter à la session suivante.

À NOTER :

Chaque étudiant doit rédiger un mémoire en fin de 3e année. Il constitue l'épreuve écrite du Diplôme d'État. D'une vingtaine de pages, il est soutenu devant un jury de deux personnes désignées par le directeur de l'IFSI.

NIVEAU MASTER

DIPLÔMES D'ÉTAT PUÉRICULTRICE (DE SOINS INFIRMIERS +1 AN) – M1

• Cette formation s'inscrit également dans le schéma LMD, au niveau du Master 1. La puéricultrice est une infirmière spécialisée dans les soins médicaux apportés aux bébés et aux enfants pour lesquels elle participe à l'éducation, toujours en concertation avec les parents. Elle peut travailler à l'hôpital, dans les services de maternité et de pédiatrie, et aussi exercer dans les centres de PMI (protection maternelle et infantile) ou diriger une crèche ou une halte-garderie.

Domaines : connaissance de l'enfant de la naissance à l'adolescence, évaluation du développement physique et psychologique de l'enfant.

DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIÈRE DE BLOC OPÉRATOIRE (DE SOINS INFIRMIERS +1 AN ½) – M1

Cette formation est accessible après deux années d'exercice professionnel infirmier. L'infirmier de bloc opératoire travaille sous la responsabilité du chirurgien et d'un cadre infirmier. Il prépare la salle avant une opération et vérifie que le matériel fonctionne pour l'intervention. Il accueille également le patient, le prépare et l'accompagne physiquement et moralement. Lors de l'intervention, il contrôle les compresses et les instruments et les présente au chirurgien à mesure des besoins.

Domaines : chirurgie, prise en charge pré, per et post-opératoire.

DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER ANESTHÉSISTE (DE SOINS INFIRMIERS +2 ANS) – M2

La formation est accessible après deux années d'exercice professionnel infirmier. Domaines : anesthésie-réanimation, médecine d'urgence, prise en charge de la douleur.

MASTERS DE SANTÉ SPÉCIALISÉS EN SOINS INFIRMIERS (DE SOINS INFIRMIERS +2 ANS) – M2

3 Masters sont proposés par l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) et l'Université d'Aix-Marseille (AMU) pour une spécialisation :

- Pratiques avancées en cancérologie
- Pratiques avancées en gérontologie
- Coordination de parcours complexe de soins.